



COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17

psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 7 octobre 2019

Président : François LOPEZ (présent)

Vice-Président : Arsène MEYER (présent)

Secrétaire : Monique HABARY

Représentant des clubs et analyse des cartons : HERVE BAUDOUX

Membres du CD : Martine GRANOTTIER - Roland BROUAT – Farid DJEBAR – Saïd INTIDAM – Bernard BOISSET – Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ – Serge GOURDAIN

Représentants des commissions : Thierry PESTRITTO (PAC), - Patrice ECHINARD (Dispositif Etoile)

➡ CONVOCATIONS

- Rencontre **SUD LYONNAIS F 2013 / FC VENISSIEUX** en séniors D2 pour D du 06/10/2019

Sont convoqués à la commission PSEM le **LUNDI 14 OCTOBRE 2019 à 18 h 30** :

- M. Remy PIACENILE arbitre de la rencontre
- les dirigeants et les responsables sécurité des deux équipes

Sont convoqués à la commission PSEM le **LUNDI 14 OCTOBRE 2019 à 19 heures**

- M. BOUKABENE Samir, arbitre
- M. CHABAUD Laurent, Commission des arbitres
- M. LEFRANC Jean Claude, CTDA
- Madame BOUGUILA MARJANE, Melle BOUGUILA RIMEL
- Pour le Club de VENISSIEUX : M. J.P CHAIX Président et/ou M. M GANA président délégué ainsi que le référent arbitre du club.

Suite à la rencontre **U18F CHAZAY / STE FOY LES LYON** du 22/09/2019 sont convoqués le **LUNDI 21 OCTOBRE 2019 à 18 h 30** à la commission PSEM

- M. COLE Ludovic éducateur de CHAZAY
- M. Bruno CAMPANALES éducateur de Ste FOY LES LYON

➡ RAPPORT D'ARBITRE

- Match **FC CORBAS 1 / US LOIRE S/RHONE** en U15 D3 poule B du 05/10/2019

Pour le club de **CORBAS**, nous vous rappelons que la FMI doit être prête en temps voulu, que les numéros de maillots doivent correspondre à ceux notés sur la FMI, que les ballons utilisés doivent être fournis par l'équipe recevante. Mauvais comportement d'une grande majorité de joueurs, contestations systématiques. Transmis à la Commission de Discipline.

- Match n° 21446225 **LA DUCHERE/BRON** en U15 D1 – Pour le club de la **DUCHERE**, il n'est pas normal que le club ne fournisse pas d'eau à l'arbitre. D'autre part, c'est la FMI du club qui aurait dû être utilisée.

➡ RAPPORT DELEGUE

Rencontre du 21/09/2019 - **FC PAYS DE L'ARBRESLE / USF TARARE – SENIORS D2 POULE B**

Pour le club de **TARARE**, nous vous rappelons la nécessité de régler les arbitres en temps voulu. C'est une erreur et excuses au club de **l'Arbresle**.

➡ RAPPORTS DES DELEGUES « SURPRISES »

- Rencontre **S.C BRON TERRAILLON / ENT.HTE.AZERGUES** en U15 D2 poule B du 05/10/2019: remarques prises en comptes par la commission PSEM



PV 452 DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019

- Rencontre **VAULX EN VELIN FC 2/ LYON FOOTBALL FC 3** en U20 D du 06/10/2019 : déroulement de la rencontre dans un bon état d'esprit
- Rencontre **ST GENIS LAVAL FC / CHAVANOZ FC** en Futsal poule A du 05/10/2019 : rencontre dans un bon état d'esprit, par contre pas de feuille de route visible et pas de protocole
- Rencontre **OL BELLE ROCHE/ELS.GLEIZE** en séniors D3 poule B du 06/10/2019 : remarques prises en compte par la commission PSEM, pas de protocole de fin de match